

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> . . . . .	23
<b>Section préliminaire. Fonctionnement et notion de l'ordre juridique</b> . .	26
Par. 1. Le fonctionnement de l'ordre juridique . . . . .	26
Par. 2. La notion d'ordre juridique . . . . .	34
A. Origine de l'expression « ordre juridique » . . . . .	34
B. Ambiguïté de la notion d'ordre juridique . . . . .	36
C. Conception normativiste et conception institutionnelle de l'ordre juridique . . . . .	38
1) Conception normativiste . . . . .	38
2) Conception institutionnelle . . . . .	40
<b>Chapitre I. Données générales</b> . . . . .	48
<b>Section I. Existence de relations entre personnes privées, impliquant une pluralité d'ordres juridiques</b> . . . . .	48
Par. 1. Le problème général des rapports entre ordres juridiques . . . .	48
A. La portée de la clôture des ordres juridiques . . . . .	49
B. Les modes de relation entre ordres juridiques . . . . .	51
1) La notion de « relevance » . . . . .	52
2) La notion de coordination . . . . .	54
3) La notion de coopération . . . . .	56
Par. 2. Les ordres juridiques susceptibles d'être impliqués . . . . .	57
A. Ordres juridiques étatiques et infra-étatiques . . . . .	58
1) Evidence de leur implication . . . . .	58
a) Ordres juridiques étatiques . . . . .	58
b) Ordres juridiques infra-étatiques . . . . .	59
2) Evolution des conditions historiques ? . . . . .	61
B. Le prétendu « ordre juridique global » . . . . .	63
C. La <i>lex mercatoria</i> . . . . .	64
D. Des ordres juridiques particuliers . . . . .	72
1) L'ordre juridique sportif . . . . .	72
2) La <i>lex electronica</i> . . . . .	74
E. L'ordre international . . . . .	75
F. L'ordre juridique de la Communauté européenne . . . . .	77
Par. 3. L'implication d'une pluralité d'ordres juridiques étatiques dans une relation entre personnes privées . . . . .	79
A. Les circonstances à l'origine de l'implication . . . . .	80
B. Le rôle important de la notion de relation internationale privée	80
1) En général . . . . .	85
2) En matière de contrats . . . . .	89
<b>Section II. Le rôle de l'ordre juridique du juge</b> . . . . .	95
<b>Sous-section I. Le rôle de l'ordre juridique du juge dans les concep-   tions publicistes du droit international privé</b> . . . . .	95
Par. 1. Le faible rôle de l'ordre juridique du juge dans les diverses conceptions publicistes . . . . .	96

*Le phénomène de la coordination des ordres juridiques* 17

Section III. La primauté de l'ordre juridique qui a édicté une décision	301
Par. 1. Motifs de la relevance	301
Par. 2. Conditions de la relevance	302
A. Compétence internationale du juge étranger	303
1) Enoncé de critères ou d'un principe de compétence internationale indirecte	303
2) Utilité limitée d'un correctif	308
B. Conformité à l'ordre public international substantiel	311
1) Point de vue concret exprimé dans le jugement et point de vue abstrait exprimé dans la règle appliquée	311
2) Point de vue concret exprimé dans le jugement et point de vue concret virtuel d'un ordre juridique tiers	313
Par. 3. Objet et effets de la relevance	316
A. Prise en considération du jugement	317
B. Autorité négative de chose jugée ( <i>cause of action estoppel</i> )	317
C. Reconnaissance du jugement	319
D. Force exécutoire	321
Chapitre IV. Interférences entre les deux types de coordination	324
Section I. Interférence de la relevance d'une norme abstraite dans celle d'une norme concrète	324
Section II. Interférence de la relevance d'un point de vue concret dans la détermination du point de vue abstrait relevant	328
Par. 1. Relevance du point de vue concret de l'ordre juridique désigné par la règle de conflit de lois du for	328
A. Le renvoi	329
B. La théorie des questions préalables	334
Par. 2. Relevance du point de vue concret d'un ordre juridique indépendamment de son éventuelle désignation par la règle de conflit de lois du for	339
A. Point de vue concret jugé rétrospectivement relevant	339
1) Convergence des points de vue concrets des ordres juridiques concernés à l'origine	340
2) Cristallisation du point de vue concret d'un ordre juridique	345
B. Point de vue concret jugé relevant dans une vision prospective	352
1) Distinction du for de jugement et du for de raisonnement	353
2) Prise en considération des règles substantielles que le juge de l'ordre juridique étranger appliquerait	358
Conclusion	360
A. L'objet du droit international privé: la coordination des ordres juridiques	361
B. Les mécanismes de l'attribution de relevance et de la coordination	362
C. Les objectifs de la coordination	365
Bibliographie	369

A. L'application par le juge d'une loi étrangère désignée par un critère de rattachement objectif . . . . .	235
1) Statut de la règle étrangère appliquée et fonction du juge qui l'applique . . . . .	235
a) Statut de la règle. . . . .	235
b) Fonction du juge. . . . .	238
2) Régime procédural de la loi étrangère . . . . .	240
B. Statut de la loi étrangère choisie par les parties à un contrat international. . . . .	243
1) Principe d'autonomie et phénomène de l'incorporation . . . . .	245
2) Incompatibilité de certaines clauses avec le statut de <i>lex contractus</i> de la loi choisie . . . . .	250
a) Clauses de gel ou de stabilisation. . . . .	250
b) Dépeçage . . . . .	255
Chapitre III. Coordination avec le point de vue concret d'un ordre juridique étranger . . . . .	258
Section I. Existe-t-il un conflit entre ordres juridiques ? . . . . .	258
Par. 1. Exposé de la méthode de la référence à l'ordre juridique compétent . . . . .	258
Par. 2. Appréciation critique . . . . .	263
A. Sur les notions de conflit d'ordres juridiques et d'ordre juridique compétent. . . . .	264
B. Sur l'objectif de prévention des situations boiteuses . . . . .	269
C. Sur la contradiction interne de la méthode . . . . .	271
Par. 3. Bases préférables . . . . .	273
Section II. Les modes de coordination en l'absence de décision émanant d'un ordre juridique étranger . . . . .	276
Par. 1. L'autolimitation de la compétence internationale des tribunaux . . . . .	276
A. Le choix des critères de compétence . . . . .	277
B. L'introduction de correctifs. . . . .	283
1) Prise en compte de la compétence, ou de l'incompétence, d'ordres juridiques étrangers . . . . .	284
a) Prise en compte de l'incompétence des autres ordres juridiques: le risque de déni de justice . . . . .	284
b) Prise en compte de la compétence d'un autre ordre juridique: la doctrine de <i>forum non conveniens</i> . . . . .	285
2) Prise en compte de l'accueil du futur jugement dans un certain ordre juridique étranger . . . . .	288
a) Prise en compte d'une position favorable à la reconnaissance . . . . .	288
b) Prise en compte d'une position défavorable à la reconnaissance . . . . .	289
Par. 2. Le dessaisissement des tribunaux du for en cas de litispendance ou de connexité . . . . .	293
A. Litispendance . . . . .	294
B. Connexité . . . . .	298
Par. 3. La coopération entre autorités . . . . .	300

A. Les conceptions publicistes laissent peu de place à la coordination des ordres juridiques par le juge . . . . .	96
1) La doctrine italienne et française du XII <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	96
2) La doctrine hollandaise du XVII <sup>e</sup> siècle et ses prolongements en Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique . . . . .	100
3) La doctrine publiciste et universaliste au XIX <sup>e</sup> siècle et au début du XX <sup>e</sup> siècle . . . . .	101
B. Les conceptions publicistes laissent peu de place à la notion d'ordre juridique . . . . .	103
Par. 2. Critique de la conception du droit international privé comme droit des conflits de souverainetés . . . . .	104
Sous-section II. Le rôle de l'ordre juridique du juge dans une vision privatiste du droit international privé . . . . .	111
Par. 1. Exposé du système centré sur le rôle de l'ordre juridique du juge saisi . . . . .	111
A. La saisine d'un juge, point de départ obligé du raisonnement en droit international privé . . . . .	111
B. La relevance d'un ordre juridique étranger au regard du juge saisi . . . . .	113
1) Caractère inacceptable d'une clôture totale de l'ordre juridique du juge saisi . . . . .	113
2) Recours à la notion de relevance . . . . .	115
3) Les effets de la relevance: les diverses formes de coordination . . . . .	116
4) Relevance du point de vue abstrait, ou du point de vue concret, de l'ordre juridique étranger . . . . .	119
a) Diversité des circonstances. . . . .	119
b) Tendance contemporaine à privilégier la relevance d'un point de vue concret . . . . .	124
c) Impossibilité d'attribuer à un ordre juridique une relevance valant à la fois pour son point de vue abstrait et pour son point de vue concret . . . . .	127
Par. 2. Conséquences du rôle central de l'ordre juridique du juge saisi . . . . .	129
A. Détermination de la source des situations juridiques dans l'hypothèse d'une coordination entre ordres juridiques . . . . .	129
B. Plurilocalisation des situations juridiques . . . . .	132
C. Relativité des situations juridiques . . . . .	134
Chapitre II. Coordination par prise en compte du point de vue abstrait de l'ordre juridique étranger . . . . .	137
Section I. Le contexte: la vocation universelle des règles substantielles du for. . . . .	138
Par. 1. La prétendue autolimitation spatiale des règles. . . . .	140
Par. 2. L'autolimitation de l'ordre juridique et sa signification . . . . .	147
Section II. Les motifs de l'attribution de relevance à un ordre juridique étranger. . . . .	151
Par. 1. Théories faisant reposer systématiquement la solution du conflit de lois sur les intérêts publics . . . . .	151
A. La prise en compte du but social des lois. . . . .	151

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL  
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA  
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

# RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE  
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

2007

*Tome 327 de la collection*



2007

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS  
Leiden/Boston

*Le phénomène de la coordination des ordres juridiques* 15

1) Dans une optique universaliste . . . . .	151
2) Dans une optique particulariste . . . . .	154
<b>B. L'intérêt de l'Etat assimilé à celui des membres de la communauté qu'il personnifie . . . . .</b>	<b>156</b>
1) Brainerd Currie et les <i>governmental interests</i> . . . . .	157
2) L'analyse économique du droit ( <i>law and economics</i> ). . . . .	160
<b>Par. 2. Les motifs de la relevance de lois étrangères en l'absence d'implication systématique d'intérêts publics. . . . .</b>	<b>163</b>
<b>A. Motifs de la relevance en l'absence de tout intérêt public . . . . .</b>	<b>163</b>
1) Les préoccupations de bonne justice entre personnes privées	164
a) La justice matérielle. . . . .	165
b) La justice de droit international privé . . . . .	168
2) Les requêtes de l'ordre international. . . . .	174
3) La résultante: la règle de conflit bilatérale . . . . .	177
<b>B. L'incidence des intérêts publics . . . . .</b>	<b>180</b>
1) L'intérêt de l'ordre juridique . . . . .	180
a) Notion d'intérêt de l'ordre juridique . . . . .	180
b) L'intérêt de l'ordre juridique et les situations étrangères à rattachement homogène. . . . .	181
c) L'intérêt de l'ordre juridique et les situations objective- ment internationales. . . . .	182
i) Intérêt tenant à la matière . . . . .	182
ii) Intérêt tenant à l'objectif de certaines règles . . . . .	183
2) L'intérêt de l'Etat . . . . .	190
<b>Section III. L'identification des éléments pertinents dans l'ordre juridique désigné . . . . .</b>	<b>198</b>
<b>Par. 1. L'ordre juridique étranger est désigné comme ensemble non indivisible . . . . .</b>	<b>199</b>
A. Comme ensemble... . . . .	199
B. ... non indivisible . . . . .	204
<b>Par. 2. Identification des éléments de l'ordre juridique étranger qui déterminent son point de vue abstrait . . . . .</b>	<b>206</b>
A. L'existence de la règle substantielle . . . . .	206
B. L'interprétation de la règle substantielle. . . . .	209
C. Le domaine d'application dans l'espace de la règle substantielle . . . . .	210
D. Le domaine d'application des règles substantielles au sein des ordres juridiques confessionnels . . . . .	214
E. Les conflits internes aux ordres juridiques de type fédéral . . . . .	215
F. Le domaine d'application dans le temps de la règle substantielle . . . . .	217
<b>Section IV. L'adoption du point de vue abstrait de l'ordre juridique étranger. . . . .</b>	<b>224</b>
<b>Par. 1. La possibilité pour le juge d'appliquer une règle étrangère . . . . .</b>	<b>224</b>
A. Exposé des thèses de la réception du droit étranger . . . . .	226
1) Le normativisme kelsénien . . . . .	226
2) La théorie italienne de l'exclusivisme juridique . . . . .	227
B. Appréciation critique . . . . .	229
<b>Par. 2. Le phénomène de l'application par le juge d'une loi étrangère</b>	<b>235</b>